

les contracteurs mentionnés en regard de chacune de ces entreprises:

No 1—50 milles à Corbett et Floresh.  
 No 2—39 milles à Toronto Construction Co.  
 No 4—67 milles à Toronto Construction Co.  
 No 11—46 milles à Macd et O'Brien.  
 No 14 158 milles à J. H. Reynolds, Foley, Welsh et Stuart.

Aucune des garanties données par le gouvernement libéral au sujet de cette entreprise n'a été respectée, et la meilleure manière de le prouver, c'est d'examiner chacun des 21 contrats.

Contrat n° 1. Estimation du coût de l'ingénieur en chef, \$1,017,051.43; soumission acceptée, la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique s'engageait à exécuter ce contrat pour la somme de \$989,895.90.

Ces travaux devaient être terminés le 1er septembre 1908, et ils ne l'étaient pas encore en 1912, mais au 31 décembre 1911, les contracteurs avaient une estimation de \$2,214,311.20.

Contrat n° 2. Estimation du coût par l'ingénieur en chef, \$326,341. soumission de J. W. McManus Company, acceptée pour un montant de \$289,190.62. Ce contrat devait être terminé le 1er août 1908, mais il ne l'était pas encore en 1912, et les contracteurs avaient déjà des estimations pour un montant de \$587,081.

Contrat n° 3. Estimation des frais de construction, \$933,137. Contrat accordé à la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, au prix de \$767,435. Ces travaux devaient être terminés le 1er septembre 1910, et ils ne l'étaient pas encore en 1912. Les contracteurs avaient alors des estimations pour un montant de \$1,042,618.

Contrat n° 4. Estimation du coût, \$1,356,389. Contrat accordé au Grand-Tronc-Pacifique pour \$1,898,124. Les travaux devaient être terminés au 1er septembre 1910; ils ne l'étaient pas encore en 1912. Les contracteurs avaient alors des estimations au montant de \$2,805,000.

Contrat n° 5. Estimation du coût, \$2,232,891. Contrat accordé à Willard, Kirchen Company, pour \$1,646,253. Les travaux devaient être terminés le 1er septembre 1910, et ils ne l'étaient pas encore en 1912. Les contracteurs avaient alors des estimations pour un montant de \$3,023,784.

Contrat n° 6. Coût estimé à \$1,478,395. Contrat accordé à Lyon et White au prix de \$1,385,941. Ces travaux devaient être terminés le 1er septembre 1908, ils ne l'étaient pas encore en 1912, et les contracteurs avaient des estimations pour un montant de \$2,409,112.

Il est inutile de mentionner chacune des entreprises, mais dans chacune les conven-

tions n'ont pas été respectées quant au temps et aux prix, et tout a été fait à l'avantage des contracteurs, sans s'occuper de l'intérêt public.

Voyons maintenant ce qui a été fait par l'ancienne administration au sujet de certaines transactions à Québec.

Nous avons la preuve dans ces transactions que des milliers de piastres ont été payées par la commission du Transcontinental par pur favoritisme, et que le Gouvernement n'a eu aucune considération pour les sommes qu'il avait payées. Je veux parler des transactions de M. Bergevin. Un nommé Adolphe Chevalier avait un chantier maritime à Québec qui était situé sur un terrain appartenant à la duchesse de Bassano. Chevalier occupait ce terrain en vertu d'un bail qui expirait le 30 avril 1912. Il avait été avisé que son bail ne pouvait être renouvelé après cette date. Un monsieur Raoul Bergevin, ami intime de l'honorable S. N. Parent, sachant parfaitement que Chevalier était obligé de déménager son bassin de radoub au 1er mai 1912, offrit à Chevalier d'acheter la balance de son bail pour une somme de \$4,000. Cela se passait au mois d'août 1911, quelques semaines avant les élections générales. Bergevin dit à Chevalier qu'il était acheteur pour le Transcontinental, et qu'il lui donnerait cette somme de \$4,000 pour la balance de son bail si Chevalier voulait promettre de ne pas travailler en faveur du candidat conservateur dans la division de Québec-ouest. La preuve que Bergevin savait que le bail de Chevalier expirait le 30 avril 1912, se trouve dans le témoignage de Bergevin lui-même devant la commission d'enquête, et voici ce qu'il dit, page 615 du Rapport:

D. Mais son droit expirait le 30 avril 1912?  
 —R. Oui.

D. Vous saviez cela?—R. Oui, et c'était en septembre.

D. Et il devait en garder possession?—R. Oui, jusqu'au 1er de mai.

D. Et alors il devait partir quand même?—R. Oui.

Connaissant tout cela, Bergevin a payé \$4,000 à Chevalier, et Chevalier est resté propriétaire du bassin, de l'outillage, etc., et a continué à en jouir jusqu'à la fin du bail, et au 1er mai 1912, il a tout déménagé lui-même et continué d'en être le propriétaire.

Il est certain que Chevalier lui-même n'aurait pu rien obtenir de la commission du Transcontinental, mais Bergevin a vendu pour une somme de \$4,250 à la